

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 mars 2025, à 19 h**

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Période de questions des membres du conseil
- 10.04 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mars 2025, à 19 h
- 10.05 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2025, à 19 h

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01 Proclamer la semaine du 27 avril 2025 au 3 mai 2025 la « Semaine de l'action bénévole »

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder une contribution financière de 6327,60 \$ à l'Association portugaise des résidents d'Anjou pour soutenir la tenue de la fête traditionnelle de l'Esprit Saint

30 – Administration et finances

- 30.01 Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1^{er} au 31 janvier 2025
- 30.02 Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services EESM 2025 du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée sur le territoire d'Anjou pour l'année 2025 - Autoriser une dépense de 281 992 \$, non taxable, à cette fin
- 30.03 Verser au domaine public à titre de parc local les lots 4 919 613, 6 458 879 et 6 458 920 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 4 857,6 mètres carrés, situés du côté sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin de régulariser l'empiétement, dans la marge latérale gauche, du bâtiment situé au 7511, avenue Hérisson, lot 1 004 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), des dérogations mineures afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment dans la marge latérale et de permettre l'utilisation de de cinq matériaux de revêtement extérieur pour le bâtiment situé au 11000, rue Renaude-Lapointe - lot 2 626 601 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.03** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou pendant les mois d'avril, mai et juin 2025
- 40.04** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par Le Bel Âge d'Anjou inc., le Club Santé-Sport Anjou, le Collège d'Anjou, l'École secondaire d'Anjou, Le Carrousel du Ptit Monde d'Anjou et l'Association portugaise des résidents d'Anjou pendant les mois d'avril, mai et juin 2025
- 40.05** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial au 8250, boulevard Métropolitain, lot 1 110 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-025)
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser un projet de lotissement, d'agrandissement d'un bâtiment commercial et un usage de catégorie d'unités de libre-entrepasage, soit des unités de libre-entrepasage pour la propriété située aux 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-024)
- 40.07** Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), un premier projet de résolution visant à autoriser un projet de lotissement, de démolition partielle d'un bâtiment commercial et de construction de deux bâtiments résidentiels comportant trois tours pour la propriété située aux 6900-7000, boulevard Louis-H.-La Fontaine, lots 4 594 306 et 4 594 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PH-79-001)
- 40.08** Adopter le règlement RCA 70-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) », afin d'autoriser l'usage « bar » comme usage accessoire à un usage principal dans certains zones « I »
- 40.09** Accepter la somme compensatoire de 32 346,66 \$, conformément au Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels, ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), pour le projet de redéveloppement du 6040, boulevard Joseph-Renaud – lot 1 113 067 du cadastre du Québec, Arrondissement d'Anjou

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Accepter la démission d'un membre et nommer un nouveau membre pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou, au siège impair numéro cinq (5), conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3)
- 51.02** Désigner le maire suppléant d'arrondissement d'Anjou pour les mois d'avril, mai et juin 2025

60 – Information

- 60.01** Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou tenues les 4 novembre 2024 et 2 décembre 2024

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 4 mars 2025